

REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-Justice-Travail

.....
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
.....

DECRET N°2016-378 DU 30 JUIN 2016

portant nomination au Ministère
des Enseignements Secondaire, Technique
et de la Formation Professionnelle.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des ministères ;
- Sur proposition du Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance ordinaire du mercredi 22 juin 2016,

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées aux postes ci-après :

- Conseiller Technique à la médiation et au dialogue social ;
Monsieur Ignace Rock VISSOH ;
- Conseiller Technique à la qualité de l'éducation :
Monsieur Issiakou Bienvenu YESSOUF ;
- Secrétaire Général du Ministère
Monsieur Cocou Yves DANGNIVO ;
- Secrétaire Général Adjoint du Ministère
Monsieur Cyrille AÏNAMON ;
- Inspecteur Général Pédagogique du Ministère:
Monsieur Bertin TOLITON ;

- Inspecteur Général Pédagogique Adjoint du Ministère :

Monsieur Martin Gbodja HOUINSOU ;

- Directeur de l'Enseignement Secondaire Général :

Madame Mariam CHABI TALATA épouse ZIME YERIMA;

- Directeur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle :

Monsieur Orou Guéma Jean-Pierre BIO YARA ;

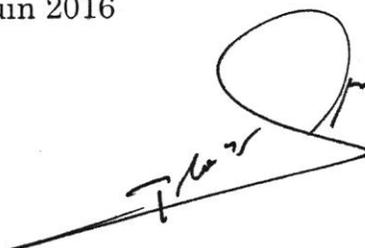
- Directeur des Infrastructures et de l'Équipement :

Monsieur Kuessi Achille KANGNI.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

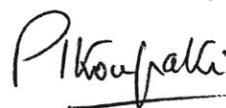
Fait à Cotonou, le 30 juin 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



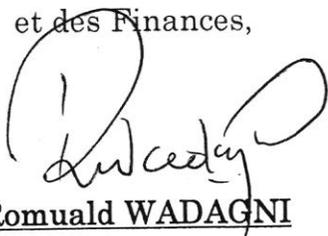
Patrice TALON.

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



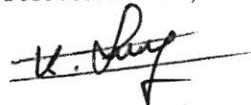
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Enseignements Secondaire,
Technique et de la Formation
Professionnelle,



Lucien KOKOU